



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD,
Mmes BERNARD, CROUZETTE, JAN, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absents/Représenté(e)s :

Mme ANTONI, Mme COURBIER, Mme MOUSNIER, M. RHODES (procuration à Mme CROUZETTE), M. ARTIGUES (procuration à Mme JAN), M. RASSION

Secrétaire de Séance : Georges MAZEAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

- *point sur le travail du service technique en cette période hivernale : les astreintes fonctionnent, et tout se passe au mieux.*
- *M. le maire indique également qu'une délégation de « gilets jaunes » a été reçue ; une salle leur a été mise à disposition pour préparer une réunion publique ; une salle leur sera également mis à disposition pour cette réunion publique.*
- *Tulle-Agglomération : il a été demandé il y a quelques temps à Tulle-Agglomération la création d'une zone artisanale / économique derrière la gendarmerie. Tulle-Agglomération a dans un premier temps opposé une fin de non-recevoir ; finalement, la création d'une telle zone est à l'ordre du jour de la prochaine commission économique de l'agglomération le 1er février ; une étude doit être menée, à voir si une zone se crée derrière la gendarmerie, ou autre part sur le territoire de la commune.*
- *Permis de construire funéraire : en cours.*
- *Permis de construire Chaussenay : pas de nouvelles*
- *Périscolaire : M. le maire et Mme Crouzette indiquent qu'une réflexion est en cours concernant une éventuelle nouvelle organisation, car il y a beaucoup de difficultés dans les ateliers périscolaires cette année.*
- *J. M. Leyris et P. Barlerin évoquent les travaux de réfection complète de la route qui conduit au Puy des Ferrières.*

- Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 12/12/2018. Ce compte rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à **l'unanimité**

- Comptes de gestion : M. le maire explique que l'ordre du jour du conseil municipal a été scindé en deux pour éviter les longueurs. Ainsi, le budget sera voté dans 15 jours, lors du conseil municipal du 13 février.

M. Mazeaud présente rapidement les comptes de gestion, en indiquant que les résultats de l'exercice sont identiques à ceux des comptes administratifs. Mme Jan pose une question concernant la consommation des crédits, et notamment un montant de 170 000€ en emprunt. Il lui est répondu d'une part que le compte de gestion du budget principal intègre toutes les écritures du compte de gestion de clôture du budget assainissement du 31/12/2017 et d'autre part que ce montant de 170 000€ correspond au montant budgété pour le remboursement du capital de la dette. il ne s'agit en aucun cas d'un nouvel emprunt.

Adopté à l'unanimité.

- Comptes administratifs : M. Mazeaud présente le compte administratif du budget principal. M. Jacquet pose une question concernant la baisse importante des crédits consommés au chapitre 65 par rapport à 2017 ; la baisse s'explique notamment par la prise de compétence par l'agglo de la participation au SDIS (environ 40 000 €/an) et de la baisse du montant des travaux d'enfouissement de réseaux TELECOM. Des précisions sont également apportées concernant la vente d'un terrain à la SCI Excalibur, pour la construction du funérarium et également concernant la constitution d'une provision pour 15 300 € concernant l'ancien Centre Équestre, repris par la commune de Naves. Pour ce qui concerne les recettes, Mme Bernard pose une question concernant le chapitre 77, produits exceptionnels, en légère baisse. Même chose concernant les chapitres 70 et 71 ; la baisse s'explique d'une part par la prise de compétence de l'agglo de la participation au SDIS (c'est donc une baisse de l'attribution de compensation en conséquence) et d'autre part par l'intégration en 2017 d'une grande partie du résultat du budget assainissement dans le budget principal. M. Mazeaud insiste sur le résultat 2018 et souligne le fait que voter le budget au plus tôt dans l'année est favorable à la commune car cela permet un meilleur suivi. Quelques explications complémentaires sont données concernant la section investissement.

Conformément à la législation, M. le maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

Compte administratif ALSH : présentation par M. Mazeaud. Mme Villatoux apporte un commentaire sur ce compte administratif. Mention est faite des contraintes d'équilibre du budget.

Conformément à la législation, M. le maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

Compte administratif lotissement la Valette : il reste toujours deux lots qui ne sont pas vendus. M. le Maire indique qu'il faudra peut-être envisager de les céder à un bailleur social et revoir éventuellement nos prix.

Conformément à la législation, M. le maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

Compte administratif lotissement Les Grillons. M. le Maire indique qu'il est souhaitable de lancer les premiers travaux dès 2019 afin de pouvoir mettre à la vente les lots en 2020.

Conformément à la législation, M. le maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

- Affectation du résultat budget principal : il est proposé d'affecter le résultat 2018 de fonctionnement (198 038,74 €) en section d'investissement pour l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

- Procès-Verbal de mise à disposition, assainissement : M. le maire rappelle le transfert de droit, de la compétence assainissement à tulle-agglo au 1er janvier 2018 ; ce transfert de compétence implique le transfert de droit, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence. Il convient donc de voter le PV de transfert, et ce malgré le refus voté par le conseil municipal lors d'un précédent conseil municipal.

Adopté à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- Redevance d'occupation du domaine public – réseau assainissement : M. le maire propose de voter une redevance d'occupation du domaine public pour le réseau assainissement, redevance qui sera payée par l'exploitant du réseau. M. Jacquet s'interroge sur les montants de cette redevance. Il lui est répondu qu'il s'agissait des montants maximums fixés par la loi.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial : M. le maire rappelle la nécessité de renforcer le service technique. Cela permettra de rendre un meilleur service à la population et ramènera le nombre de postes des services techniques à son ancien niveau.

Adopté à l'unanimité

- Avis création d'une chambre funéraire : M. le maire rappelle le projet d'installation d'un funérarium à Seilhac

Adopté à l'unanimité

- RPQS 2017 : la parole est donnée à M. Barlerin.

Il y a un peu plus d'abonnés en 2017, Seilhac gagne quelques abonnés. Le linéaire de réseau n'a pas changé, 184 km de canalisation. Les travaux sur les canalisations de St Jal à Espartignac ont permis d'économiser 50 m³/ jour de fuite dans ce secteur. Le rendement du réseau a fortement évolué entre 1995 et 2017, passant de 50% à 88%. M. Barlerin fait également un point sur les surconsommations, l'indice linéaire de perte et le taux moyen de renouvellement. Pour ce qui concerne le projet Vézère, les travaux ont passé la Meynardie. On est dans l'expectative par rapport à la Montane .

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.